

**Ambassadeurs du métier d'IT ?
Il y a d'abord urgence à redonner du sens et de
l'intérêt aux missions d'inspection du travail !**

Les difficultés de recrutement affectant divers secteurs d'activité, souvent en lien avec des conditions de travail et d'emploi insatisfaisantes, sont une réalité aussi dans les services du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, et notamment sur les postes en section d'inspection du travail.

Le constat de la DGT et de la DRH est on ne peut plus explicite à ce sujet : « *Le nombre de lauréats au concours de l'IT ne cesse de baisser et ne suffit pas à pourvoir les postes proposés. Il a été décidé de créer un vivier d'IT dans chaque région : ces agents « ambassadeurs du métier d'IT » seront chargés de présenter le métier d'IT lors des interventions des services déconcentrés dans les Universités et les rendez-vous dédiés à l'emploi, l'orientation et la formation mais également auprès des médias.*

Ces agents « ambassadeurs du métier » doivent être motivés, dynamiques et désireux de faire connaître à l'externe leur métier. Des agents de contrôle ou proche du terrain sont à privilégier. A cet effet, un kit de communication, en cours d'élaboration sera mis, dès le mois de septembre, à la disposition des services déconcentrés et porté par ces « ambassadeurs ».

Peut-on résoudre le problème par la seule communication ?

En l'absence de toute gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de remise en cause des lignes directrices de gestion, issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 - synonymes d'opacité et d'individualisation à outrance - et surtout en l'absence de volontarisme politique pour décider du renfort des effectifs de l'IT en vue de l'effectivité du droit du travail dans les entreprises et de la préservation de l'intégrité physique et mentale des personnes les plus vulnérables sur le marché du travail, ce qui devait arriver arriva : sur le terrain, le constat des agents est le même que celui de la DGT et de la DRH, le nombre de postes vacants d'inspecteur et de contrôleur du travail en section d'inspection ne cesse de s'allonger, avec comme principal corollaire la dégradation des conditions de travail des collègues, liée à la gestion de l'intérim d'une ou plusieurs sections vacantes.

La situation est de plus en plus critique pour la gestion de ces intérimaires, souvent de longue durée (*voire de très longue durée !*). Se pose pour les collègues le problème de la charge de travail et de la charge mentale correspondante pour ceux qui sont seuls à devoir prendre la responsabilité de prioriser leurs tâches et faire face à toutes les obligations et sollicitations auxquelles se sur-rajoute un empilement d'actions nationales et locales. Voire, comme en ce moment à l'UD 93, une enquête IGAS lancée par le Ministère pour contrer une action collective de protestation !

Face à-cette dégradation institutionnalisée le ministère sort un « coup de communication ». Mais, les futurs « ambassadeurs » pourront-ils expliquer aux étudiants, futurs potentiels candidats putatifs : venez, c'est cool à l'inspection du travail, vous serez surchargés de boulot, avec peu de moyens pour le faire et des logiciels ineptes et chronophages ? Et quand vous n'y arriverez plus, l'administration viendra vous taper sur les doigts plutôt que vous aider. Sans parler des pressions sur vos choix dans vos actions.

Les 2 causes majeures de la crise des vocations dans le service public, et en particulier en ce qui concerne l'inspection du travail, trouvent leur origine, dans la "caporalisation" produite par la réforme Sapin "ministère mort"- création des RUC (*aucune organisation au monde ne fonctionne mieux en multipliant son nombre de petits chefs par 4 !*) et dans le new public management au front bas, doublé de la numérisation totale qui fait perdre du sens au service public et en éloigne les usagers.

Pour la FSU SNUTEFE, pour assurer la promotion et renforcer l'attractivité de nos métiers, il y a d'abord urgence à redonner du sens et de l'intérêt au métier d'IT !

Cela passe d'abord par les mesures suivantes :

- Mettre fin à l'OTE, réintégrer l'ensemble des agents provenant des UT des DIRECCTE et les fonctions support afférentes dans des services déconcentrés départementaux propres au ministère du travail, au même titre que les DR(I)EETS ;
- Développer des perspectives de carrière pour les inspecteurs du travail, notamment sur des postes de directeur adjoint du travail expert, sans encadrement, y compris de DAT inspectant ;
- Re-légitimer le droit du travail dans les entreprises ; en particulier, s'agissant du fonctionnement des instances représentatives du personnel, la fusion récente de ces instances, la diminution du nombre d'élu.e.s, la réduction des moyens qui leur sont alloués ainsi que l'extension du champ de la négociation collective d'entreprise ont rendu plus opaques les règles applicables, ont limité les contre-pouvoirs dans l'entreprise et ont privé l'inspection d'interlocuteurs en capacité effective d'exercer leurs missions ;
- Mettre en œuvre une revalorisation substantielle du point d'indice (*au-delà des 3,5 % d'augmentation applicables à toute la Fonction publique*) et de la grille indiciaire ; pour mémoire, un inspecteur/trice débute à environ 1,2 SMIC, alors qu'il y a 20 ans, on était plutôt à 1,7.
- Prendre en compte, dans le fonctionnement quotidien des services, les points de vue des agents de contrôle (inspecteurs ET contrôleurs), considérés comme de simples exécutants sur-encadrés (*sans oublier ceux des autres agents*) ;
- S'assurer de la cohérence réelle entre les décisions prises en matière d'emploi et le respect du droit du travail ;
- Mettre un terme définitif à l'inflation des comptes rendus d'activité et à la politique absurde du chiffre ;
- Rendre effectif le respect de l'indépendance des agents de l'inspection du travail et plus largement des conventions internationales de l'OIT ; retirer aux préfets la mainmise sur les moyens de l'inspection ;
- Budgéter des effectifs suffisants pour le SIT : agents de contrôle, assistant(e)s de contrôle (*le ratio d'1 assistant pour 3 agents de contrôle est insuffisant pour l'efficacité du service*), renseignements, ... ;
- Donner des moyens matériels suffisants pour assurer la bonne réalisation des missions.

Si le ministre du travail et le gouvernement ne s'engagent pas sur la voie de ces changements, ils auront beau communiquer et susciter des « ambassadeurs du métier », la tendance actuelle ne s'inversera pas et, comme chez nos collègues enseignants, le service public déperira, sans compter le risque, là aussi, d'une désertion massive préjudiciable tant aux agents qu'aux salariés que nous sommes censés protéger !

Halte à la communication ! Place à un changement de politique !

Paris, le 14 Septembre 2022